

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2016

Etaient présents : M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sylvie BAUDOU, MM. Armand LAPLAUD, Raymond BARDAUD, Mme Nathalie COUTY, M. Jean-Luc BONNET, Mme Laetitia MADRONET, M. Pierre-Adrien EVENE, Mme Lydie LAGARDE, MM. Serge AUXEMERY, Christian BAYERON, Mmes Pascale REYTIER, Sonja FAURE-LAGORCE, M. Sacha BIASSE, Mme Virginie REIGUE-LAURENT, M. Jean-Yves CACOYE.

Etaient absents : Mme Christine HERVY (procuration à M. Jean-Claude CHANCONIE), M. Didier FARNIER, Mme Joëlle RIBEYROTTE (procuration à M. Jean-Yves CACOYE)

Monsieur Jean-Luc BONNET a été élu secrétaire de séance.

Finances

- Affectation du résultat 2015

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 soit 191 024.73 €, de la façon suivante :

- affectation en section d'investissement de 150 000 €
- report de 41 024.73 € en section de fonctionnement

Un document reprenant les différents chiffres détaillés a été remis à chaque membre du conseil.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au Conseil qui est votée à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente le projet de budget qui a été étudié en réunion de travail du Conseil. Le document synthétique est remis à chaque conseiller. Chaque poste est vu en détail en commençant par la section de fonctionnement. Puis, la section d'investissement où chaque dépense et recette sont examinées.

* Vote des trois taxes

Un exemplaire de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (imprimé 1259) est fourni. Le Conseil en réunion de travail n'a pu se déterminer par rapport à ce sujet.

Monsieur le Maire propose une augmentation des taxes.

Un débat est lancé, il est rappelé :

- les difficultés économiques actuelles, avec l'effet sur les ménages
- le rapprochement éventuel avec la Commune de Solignac, qui aurait permis de :
 - * mutualiser les matériels, le personnel, certains bâtiments..... etc
 - * conserver des recettes stables, alors que les dotations de l'Etat ont encore une fois baissées d'environ 30 000 €
- la nécessité de revoir les participations versées au SIVOM
- la difficulté de fixer la taxe d'habitation : les bases notifiées sont surestimées, l'Etat étant dans l'impossibilité de les déterminer avec la précision habituelle. Dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances, le gouvernement est revenu sur le dispositif de certaines exonérations, des régularisations sont encore en cours, les bases définitives seront communiquées fin novembre 2016. A titre indicatif, au plan national, cette surestimation peut varier de 2 % en moyenne, mais chaque collectivité peut être touchée différemment selon la population de son territoire.

Il a été effectué une simulation en prenant les chiffres de 2015, sur les taxes d'habitation, taxes foncières bâti et une augmentation des taux de 5 %.

Il apparaît les résultats suivants :

- taxe d'habitation : 914 habitations
 - * dont 426 foyers avec une cotisation moyenne qui s'élève à 227 € ce qui entraînerait en moyenne une augmentation annuelle de 11.35 €
 - * dont 488 foyers avec une cotisation moyenne qui s'élève à 576 € ce qui entraînerait en moyenne une augmentation annuelle de 28.80 €
- taxes foncières bâti : 924 habitations
 - * dont 831 propriétaires avec une cotisation moyenne qui s'élève à 234 € ce qui entraînerait en moyenne une augmentation annuelle de 11.70 €
 - * dont 93 propriétaires avec une cotisation moyenne qui s'élève à 1 766 € ce qui entraînerait en moyenne une augmentation annuelle de 83.30 €

Il est à remarquer que notre Commune reste attractive au niveau des taxes par rapport aux Communes aux alentours.

Il est nécessaire de réfléchir sur l'organisation de certains services apportés à la population, afin de maintenir des coûts de revient raisonnables, et de pouvoir continuer à financer des investissements qui sont indispensables ; étudier des mutualisations avec des communes limitrophes sur certains services.

Après avoir débattu de ce sujet, Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter de 5 % la taxe d'habitation et la taxe foncière « non bâti » et 3% la taxe foncière « bâti ».

Le Conseil Municipal vote à la majorité ces augmentations et les taux sont fixés de la façon suivante (13 voix pour – 5 voix contre) :

- taxe d'habitation :	13.13 %
- taxe foncière (bâti)	14.48 %
- taxe foncière (non bâti)	54.53 %

Monsieur le Maire soumet au vote le budget qui s'équilibre :

- en fonctionnement dépenses et recettes à 1 506 990.73 €
- en investissement dépenses et recettes à 1 873 431.23 €

Le budget est voté à la majorité (13 voix pour – 1 voix contre – 4 abstentions)

- Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu, au budget, l'acquisition d'un vidéo projecteur pour l'école du Bourg et propose à l'Assemblée de solliciter la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour un financement dans le cadre de l'aide au développement des Technologies d'Information et de Communication à caractère éducatif.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Madame PEROL-DUMONT et Monsieur GABOUTY, sénateurs de la Haute-Vienne répartissent leur réserve parlementaire, et Monsieur le Maire propose de les solliciter pour les travaux de réfection de l'éclairage de la bibliothèque.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Personnel

- Création de postes

Des agents peuvent bénéficier d'avancement de grade. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer les postes suivants :

- agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2016
- adjoint administratif principal de 2^e classe à compter du 1^{er} octobre 2016
- adjoint technique de 1^{er} classe à compter du 1^{er} novembre 2016

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire évoque la possibilité de créer un contrat groupe de mutuelle complémentaire santé pour les administrés de la Commune, afin que les personnes qui voudraient adhérer à ce contrat puissent bénéficier d'un tarif intéressant. La Commune facilite les démarches, mais ne supporte aucun coût. Ce projet serait porté par le CCAS.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une esquisse a été effectuée par un promoteur privé pour un projet de constructions, avec des maisons mitoyennes par groupe de trois, sur deux niveaux, sur la partie pentue du jardin public. Il est nécessaire d'attendre la suite donnée à ce projet.

Quant à l'ODHAC, si un projet aboutissait, il serait placé sur la partie basse du terrain et à plus long terme sur le terrain situé derrière des constructions en bordure de la D 704.

Il serait bon de prendre contact avec la SELI pour obtenir un plan d'aménagement général sur les terrains appartenant à la Commune dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.